RWE

Parc éolien du Chemin de Châlons

6 éoliennes

163 m
Hauteur en bout de pale

3 MW
Puissance unitaire

8 700
Foyers
(chauffage compris)

8 000 voitures
Pollution évitée
Hypothèses conservatrices - Source : RTE, ADEME

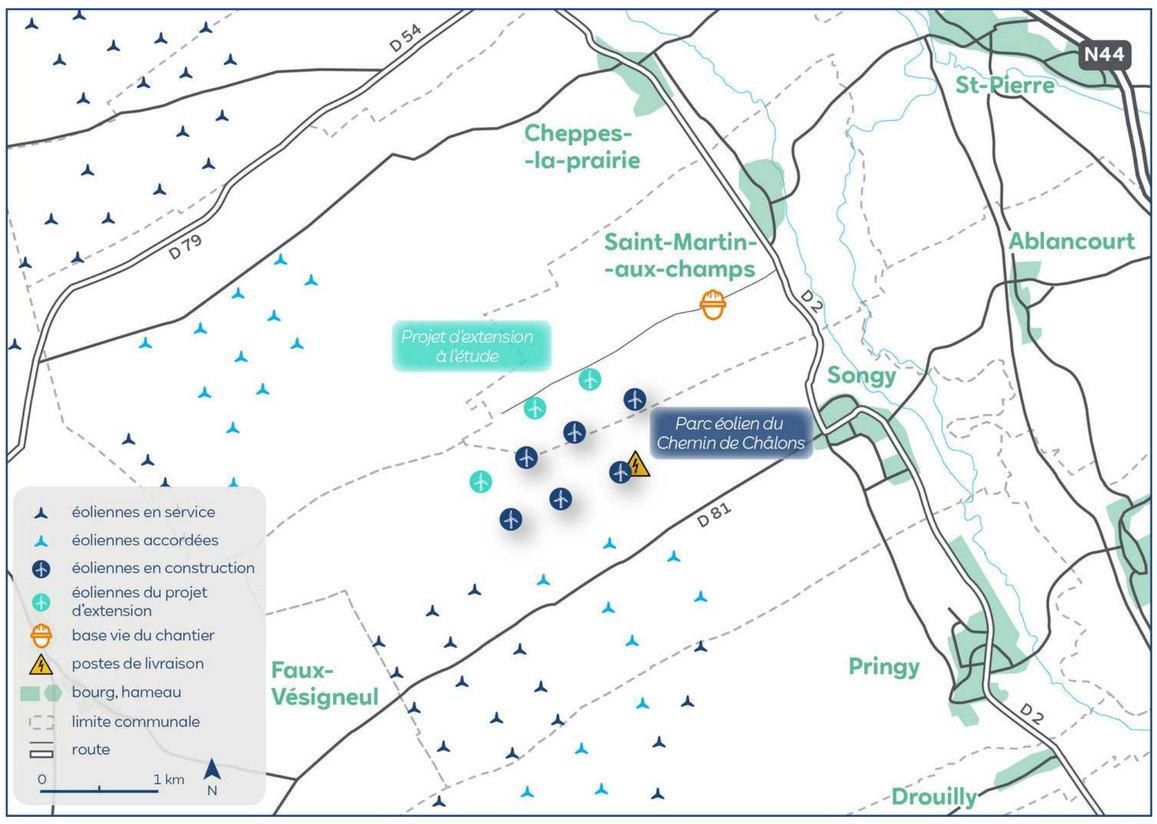

Les éoliennes sont du modèle SG132.
Caractéristiques techniques :

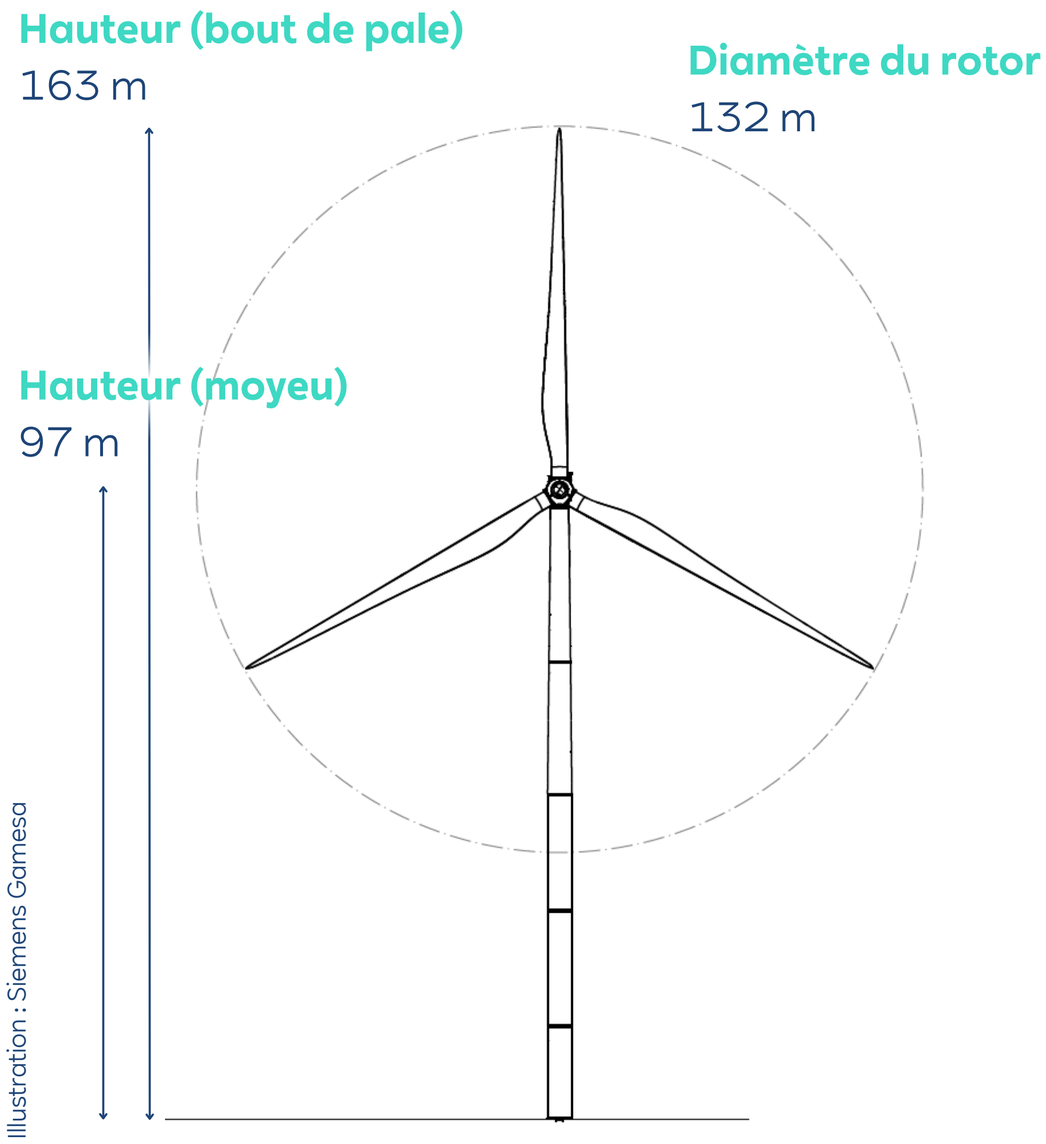

Illustration : Siemens Gamesa

chemin-de-chalons.projet-eolien.com

Le chantier en images

Le chantier se déroule en 2 phases : construction des 3 éoliennes à l'est en 2023, pour une mise en service en février 2024 ; puis construction des 3 dernières éoliennes dans un second temps. Les différentes étapes présentées ci-dessous s'étendent sur une durée d'un an.

Mars 2023 : Début des travaux

Aménagements de voirie et réseaux divers

Terrassement

Chemin renforcé

Plateforme d'éolienne

Fondations

Pose de la cage d'ancrage

Coulage du béton

Fondation terminée

À venir

Levage des éoliennes

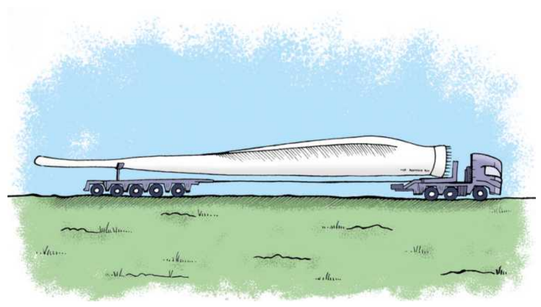

Acheminement des composants

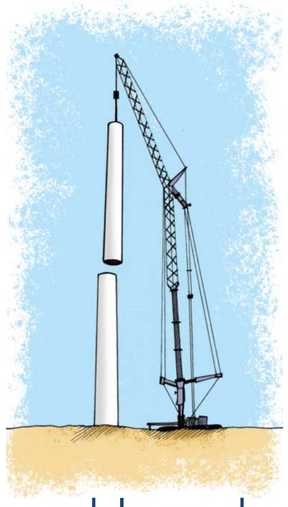

Assemblage du mât

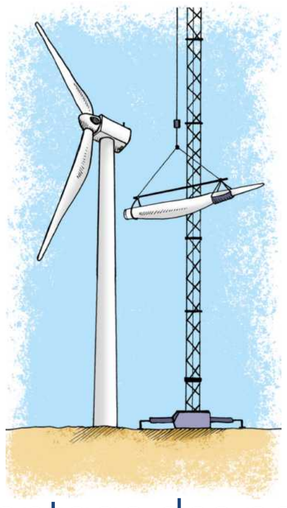

Montage des pales

Raccordement et préparation à la mise en service

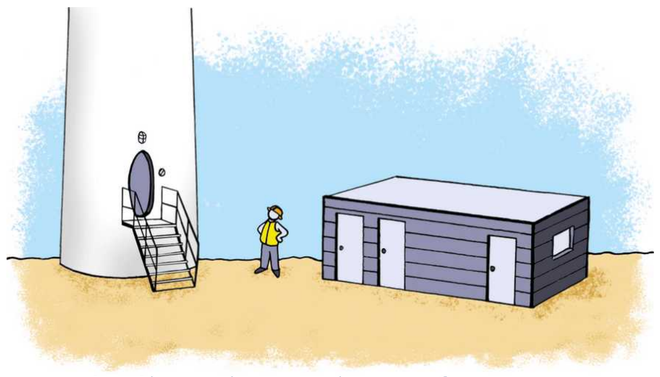

Poste de livraison, interface entre les réseaux électriques privé et public

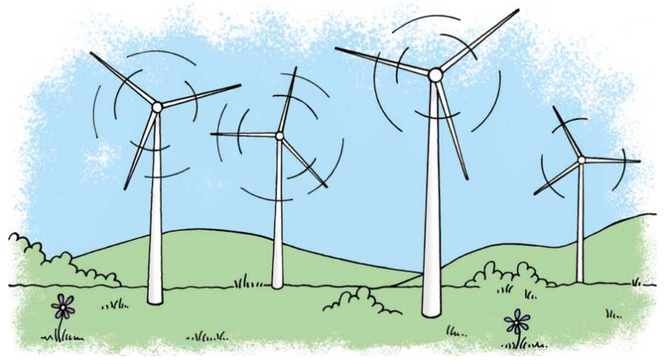

Le parc est prêt à l'exploitation !

Mars 2024 : Mise en service industrielle

Illustrations : Muriel Van Frachem

RWE

Calendrier

2027

Mars — **Mise en service industrielle du parc éolien**

Autorisation préfectorale du projet d'extension

Instruction du dossier
Enquête publique
Décision préfectorale

2024

Décembre — Raccordement au réseau de distribution

Dépôt de la demande d'autorisation en Préfecture

Novembre

Juin — Rencontre du pôle EnR de la Marne

Construction du parc

Mars — **Lancement de l'étude acoustique**

Janvier — Réunion d'ouverture du chantier

Délibération favorable du conseil municipal de Cheppes-la-Prairie

2023

Octobre — Réunion de présentation de l'équipe construction au territoire

Juillet — **Lancement de l'étude paysagère**

Juin — Délibération favorable du conseil municipal de Saint-Martin-aux-Champs

Mars — Installation du mât de mesure des vents

Février — **Lancement de l'étude écologique**

2022

Décembre — Délibération favorable du conseil municipal de Songy pour l'extension du parc éolien

2021

Juillet — **Autorisation préfectorale du projet éolien du Chemin de Châlons**

2020

Concertation · Communication · Co-construction

Parc éolien du Chemin de Châlons

Projet d'extension

RWE

Projet éolien d'extension du Chemin de Châlons

Potentiel de 3 éoliennes

180 m
Hauteur max. en bout de pale

4 à 6 MW
Puissance unitaire

7 200
Foyers
(chauffage compris)

6 500 voitures
Pollution évitée
Hypothèses conservatrices - Source : RTE, ADEME

PROJET EOLIEN DU CHEMIN DE CHALONS 2

RWE

NOTRE PRÉSENCE EN RÉGION GRAND EST

RWE

RWE
en région Grand-Est

155 MW
éoliennes RWE en instruction

113 MW
éoliennes RWE en développement

Des questions sur l'éolien ?

Consultez notre site internet en flashant ce QR code !

chemin-de-chalons.projet-eolien.com

Résultats de l'expertise naturaliste

Réalisée par ENVOL Environnement, bureau d'études indépendant

Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet, c'est-à-dire 1 an. Elle permet d'observer les espèces présentes sur la zone d'étude avant de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser l'impact potentiel du parc. L'étude naturaliste a commencé en février 2022 avec notamment l'installation d'un mât de 100 m équipé de micros permettant de mesurer l'activité des chiroptères (chauves-souris), en plus de la mesure précise des vents.

Avifaune (oiseaux) :
L'étude, réalisée par le bureau d'études indépendant ENVOL Environnement, conclut à des enjeux modérés à forts au niveau de l'aire d'étude immédiate pour l'ensemble des périodes étudiées (migrations prénuptiales/période nuptiale/migrations postnuptiales/période hivernale). Les cultures et les prairies représentent les principales zones de chasse pour les rapaces tels que le Faucon crécerelle et le Busard cendré. En période nuptiale, les motifs boisés et les plaines agricoles constituent le lieu de reproduction privilégié pour un grand nombre d'espèces patrimoniales, comme le Milan noir. L'Œdicnème criard a quant à lui été régulièrement observé à proximité de la zone d'étude.

Faucon crécerelle
© Andreas Trepte

Busard cendré
© Donald Macauley

Milan noir
© Thomas Kraft

Œdicnème criard
© Sumeet Moghe

Chiroptères (chauves-souris) :

Les enjeux les plus forts se trouvent au niveau des boisements, dans lesquels l'activité et la diversité des espèces sont les plus fortes. La Pipistrelle commune a été, pour chaque période étudiée (transits printaniers/mise bas/transits automnaux), l'espèce la plus observée sur la zone d'études.

Pipistrelle commune © Gilles San Martin

Exemples de mesures prises pour limiter l'impact du projet sur la biodiversité :

Éloignement des éoliennes par rapport aux éléments boisés et haies

Choix d'une période de chantier adaptée (hors période de nidification de l'avifaune nicheuse)

Mise en place d'un plan de bridage destiné à arrêter ou ralentir les éoliennes lorsque les conditions sont propices à la sortie des chauves-souris et des rapaces